

Dr Stéphane Reymond
Spécialiste en Médecine générale
Rue du Petit-Bois 11
2316 Les Ponts-de-Martel

Les Ponts-de-Martel, le 21 mars 2011

Monsieur le Conseiller fédéral
Didier Burkhalter
Chef du Département fédéral de l'Intérieur
3000 Berne

Agonie du médecin de périphérie

Monsieur le Conseiller fédéral,

Longtemps, j'ai hésité à exposer la situation actuelle d'un médecin de campagne. Il est effectivement difficile de prendre le risque de passer pour un plaintif. Aujourd'hui, cette démarche doit pourtant être faite. En effet, le modèle du médecin de périphérie est mort et celui du médecin installé seul est condamné à court terme. Ceci ne souffre d'aucune ambiguïté ; tous les experts politiques, médicaux et autres s'accordent à dire que le modèle du cabinet individuel doit être remplacé par des cabinets de groupe. On ne peut pas s'opposer à une telle évolution, j'en suis parfaitement conscient, mais je suis très inquiet de la manière et de la vitesse avec lesquelles on étouffe les médecins qui assument encore, de plus en plus péniblement, cette fonction particulière.

Pour la population des villages, la disparition d'un cabinet de proximité est une véritable catastrophe. Il faut rappeler que les patients ruraux consultent moins qu'en milieu citadin, mais plus souvent en urgence. La disponibilité du médecin de campagne, connue, permet clairement des économies, puisqu'il traite 90% des patients (il ne se contente pas de les trier pour les envoyer chez un spécialiste). Le cabinet médical est facilement accessible et les visites à domicile sont aisées. Pour un bassin de population limité, l'installation d'un cabinet de groupe dans certaines régions périphériques n'est tout simplement pas réaliste économiquement.

Depuis plus de vingt ans, j'assume dans ma région la consultation normale, les urgences au cabinet et à l'extérieur (j'interviens aussi avant que le SMUR n'arrive), les soins à domicile avec Nomad, le suivi des patients à l'EMS (disponibilité quasi permanente) et la médecine scolaire.

Envisageant une probable disparition de mon cabinet pour des raisons économiques, je suis doublement révolté devant cette situation : d'une part pour la population qui perdra une médecine de proximité, d'autre part pour moi-même qui ne pourrai plus assumer ma mission, normalement prévue encore une dizaine d'années. Sans fortune personnelle et sans travailler de manière déraisonnable, force est de constater qu'un généraliste de campagne installé seul ne peut plus vivre.

Comment en est-on arrivé là?

Depuis 2008, suite à deux interventions chirurgicales lourdes, je devrais me limiter à un horaire de 50 h/semaine, que je suis obligé de dépasser, puisqu'il est impossible d'assumer les charges du cabinet et de dégager un revenu normal. Ce n'est que parce que mon épouse travaille à 50% à l'extérieur que j'ai pu éviter la fermeture du cabinet.

Avant 2008, mon revenu net était nettement plus élevé qu'actuellement. Je travaillais certes beaucoup plus (70h/semaine), mais ce n'est pas la seule raison. Pourquoi? Le chiffre d'affaire n'a cessé de diminuer au fil des changements de tarification : les AFU, l'introduction à NE du tarif fédéral du labo (avant les autres cantons) en 1999, l'introduction du Tarmed en 2004, la chute du tarif du laboratoire en 2009 et la diminution régulière de la valeur du point Tarmed neuchâtelois. Il y a quelques années, le bénéfice engendré par le laboratoire permettait de payer une partie du salaire de l'assistante.

Dans un cabinet isolé de campagne, les frais généraux sont un peu plus élevés pour deux raisons principales : la première est la nécessité d'avoir une assistante à temps complet (ou plus) notamment pour répondre aux urgences durant toute la journée; la deuxième, l'investissement dans un cabinet (d'utilité publique) qui est totalement à la charge du médecin (fonds privés).

Actuellement, l'équilibre du budget n'est plus possible sans prendre des mesures, comme par exemple : ne plus cotiser correctement pour la retraite, diminuer le taux d'activité de l'assistante, supprimer la radiologie et le laboratoire (détérioration nette de la prise en charge du patient qui sera adressé souvent inutilement ailleurs).

Je le répète : sans fortune personnelle et sans travailler de manière déraisonnable, force est de constater qu'un généraliste de campagne installé seul ne peut plus vivre (voir annexe). En Suisse alémanique, la vente des médicaments modifie l'analyse ; cet élément explique la moyenne suisse de 200.000 FS du revenu du généraliste qui est 2 à 3 x plus élevée que celui d'un Neuchâtelois.

La réaction des autorités compétentes doit être rapide pour améliorer la situation des généralistes – urgente pour les médecins isolés. Un AFU, seul moyen efficace à brève échéance, est nécessaire.

Concrètement, le point Tarmed du généraliste devrait être unique et se situer à 1.40 FS pour les médecins dans les cantons où la vente de médicaments n'est pas pratiquée. Le soutien aux médecins de périphérie (théoriquement 1.45 FS) ne peut pas s'effectuer directement par le Tarmed, car le tarif doit rester le même pour le patient, quel que soit le médecin consulté. Il faut donc imaginer d'autres solutions pour cette question-là.

En vous remerciant d'avoir prêté attention à mon cas, certes un peu particulier, mais non unique, je vous adresse, Monsieur le Conseiller fédéral, mes salutations respectueuses.

D^r Stéphane Reymond

Copies:

aux Parlementaires fédéraux neuchâtelois / à Mme la Conseillère d'Etat Gisèle Ory / aux membres de la Commission de santé du Grand Conseil neuchâtelois / aux présidents des partis politiques neuchâtelois / à M. Didier Germain, président de Commune, Les Ponts-de-Martel / aux présidents des partis politiques des Ponts-de-Martel / à M. Pierre-Yves Maillard, président de la Conférence des directeurs de la Santé publique / aux présidents des partis politiques suisses / au Dr Jacques de Haller, président de la FMH / au Dr Markus Müller, président du Collège des médecins de premier recours suisses / au Dr François Héritier, président de la Société suisse de médecine générale / au Dr Pierre-Yves Bilat, président de la Société neuchâteloise de médecine / au Dr Anwar Gern, président de la Commission des tarifs de la SNM / au Dr Francine Glassey-Perrenoud, présidente de l'Association neuchâteloise des médecins omnipraticiens / au Dr Michel Nemitz, président des médecins du district du Locle / aux médecins du district du Locle

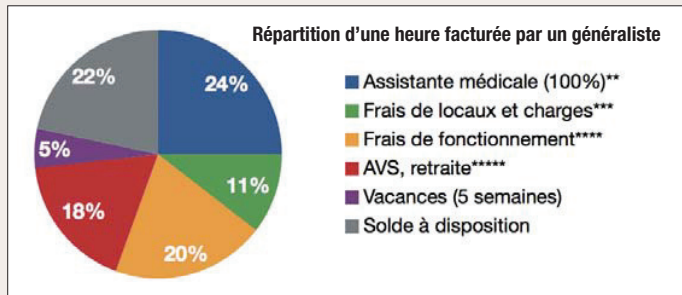
Bulletin des Médecins Suisses / Primary Care / Revue Médicale Suisse / SNM News

Télévision Suisse Romande / Canal Alpha / Le Temps / L'Hebdo / L'Impartial et l'Express / Le Courrier neuchâtelois

Annexe: Revenu d'un généraliste de campagne en 2011

ANNEXE | Revenu d'un généraliste de campagne en 2011

Le graphique ci-dessous est calculé avec le tarif Tarmed neuchâtelois (1 point = 0.92 FS). 1h facturée correspond donc à 180 FS (5 min déduites pour les pauses). La base de calcul pour les pourcentages des frais généraux est de 42h facturées par semaine. Tenant compte de deux heures de formation continue et six heures de travail non facturables* par semaine, les dites 42h facturées correspondent donc à 50h de travail réel.



Le solde à disposition se monte à 22% de 180 FS (39.60/h) pour 42h facturées.

50 h/sem (42h facturées); le revenu net est de **33.25 FS/h** ou **75'000 FS/an** ou **5'770 FS/mois**

40 h/sem (32h facturées); la proportion des charges augmente. **26,40 FS/h** ou **48'000 FS/an** ou **3'690 FS/mois**

60 h/sem (52h facturées); la proportion des charges diminue. **39,45 FS/h** ou **106'500 FS/an** ou **8'190 FS/mois**

Vu la formation, les responsabilités, la disponibilité et le nombre d'heures de travail, le revenu admis par les politiciens et les experts est de 200'000 FS/an ou 15'000 FS/mois. En prenant comme base de calcul 50h de travail, le point Tarmed pour un généraliste de périphérie devrait être de 1.45 FS. En moyenne, POUR UN GÉNÉRALISTE NON DISPENSANT, LE POINT TARMED DOIT ÊTRE DE 1.40 FS.

**Les heures non facturables correspondent à la lecture des rapports, la traduction de lettres et à d'autres tâches administratives (qui sont proportionnelles au nombre de dossiers, eux-mêmes plus élevés pour les généralistes de campagne, puisque le nombre de patient est plus élevé, mais ceux-ci consultent moins souvent).*

***Assistante à 100% de plus de 55 ans: salaire brut + charges sociales + assurance perte de gain = 85'381 FS/an*

****Reprise cabinet (clientèle + matériel) + intérêts part cabinet du bâtiment + chauffage + électricité = 37'000 FS/an*

*****Les frais de fonctionnement comprennent: le matériel médical non facturable, le système informatique, les frais de facturation, la fiduciaire, les assurances, les pertes liées aux non-payeurs, le téléphone, le fax, les cotisations professionnelles, le personnel d'entretien du cabinet, le forfait véhicule, l'alarme, etc.*

******AVS: 9,5% + retraite: 20% + rattrapage retraite: 10% (la part de la LPP comme salarié devait être rendue à l'employeur lors de l'installation, ceci à l'époque), soit au total 39,5% du revenu brut.*

placemed ■ sàrl

genève - vaud - neuchâtel

placement de personnel médical

Un partenariat sur mesure – des coûts adaptés

l'expérience et les compétences de professionnelles de la santé

Placemed – placement de personnel médical

- Un **service exclusif** pour la recherche de votre collaboratrice.
- des candidates sélectionnées avec rigueur.
- des candidates répondant à vos attentes spécifiques.

Nos conditions sont à votre disposition sur notre site **www.placemed.ch**

Placemed – Gestmed services

- **Remise de cabinet** : estimation, inventaire, aide à la négociation
- **Reprise de cabinet** : suivi des demandes administratives
- **Ouverture de cabinet** : businessplan, crédits bancaires
- **Gestion du cabinet médical** : conseils pour la logistique, audits personnalisés, cours facturation Tarmed, création de chaînage selon la spécialité, optimisation de la structure.
- **Conseils** : en assurances, financiers et fiscaux.

Placemed – Genève

Denise GENOUD
Route de Jussy 29
1226 THONEX
Tél : 022 869 45 70
Fax : 022 869 45 09
info@placemed.smis.ch

Placemed – Vaud

Marianne SEILER
Chemin du Closalet 4
1023 CRISSIER
Tél. : 021 631 35 75
Fax : 021 631 35 76
msm@placemed.smis.ch

Placemed – Neuchâtel

Denise GENOUD
Av. des Champs-Montants 16c
2074 MARIN
Tél. : 032 752 35 68
Fax : 032 752 35 69
info@placemed.smis.ch